Herbicide Kyber™ Pro

SUSPENSION CONCENTRÉE
COMMERCIAL

GROUP	5	14	15	HERBICIDES

POUR LA SUPPRESSION OU LA RÉPRESSION DE CERTAINES MAUVAISES HERBES DANS LES SOJA

PRINCIPES ACTIFS :	
Flumioxazine	59,8 g/L
Métribuzine	179,2 g/L
Pyroxasulfone	76,4 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,0386% en tant qu'agent de conservation.
Avertissement, contient l'allergène sulfites.

Nº D'HOMOLOGATION 35798 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

ATTENTION POISON
IRRITANT POUR LES YEUX

Contenu net : 0,05 L à 1500 L

Pour des informations sur les produits et leur utilisation communiquez avec :
Corteva Agriscience Canada Company
Suite 240, 115 Quarry Park Rd. SE
Calgary, AB
T2C 5G9
1-800-667-3852

Valent Canada, Inc.
201-230 Hanlon Creek Blvd.
Guelph, ON N1C 0A1
519-767-9262

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la ***LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES***. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

***EN CAS D'URGENCE METTANT EN CAUSE UN DÉVERSEMENT IMPORTANT OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE* 1 800-667-3852**

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote spécifique pour ce produit. Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Peut irriter les yeux. Éviter tout contact avec les yeux. Nocif en cas d'ingestion. Nocif en cas d'absorption par la peau. Éviter tout contact avec la peau et les vêtements.

<table>
<tr><th rowspan="2">Équipement d'application</th><th colspan="2"><u>Équipement de protection individuelle et contrôles techniques</u></th></tr>
<tr><th>Mélangeur/chargeur/nettoyage et réparation</th><th>Applicateur</th></tr>
<tr><td rowspan="2">Rampe de pulvérisation au sol</td><td rowspan="2">Mélange/chargement ouvert : Porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures résistant aux produits chimiques et des gants résistants aux produits chimiques.</td><td>Cabine ouverte : Porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussettes, des chaussures résistant aux produits chimiques et des gants résistants aux produits chimiques.</td></tr>
<tr><td>Cabine fermée[1]: Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des chaussures.
Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée.</td></tr>
<tr><td>Équipement portatif à pression manuelle</td><td colspan="2" rowspan="2">Mélange/chargement ouvert : Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants résistants aux produits chimiques.</td></tr>
<tr><td>Pulvérisateur à réservoir dorsal</td></tr>
<tr><td>Équipement portatif à pression mécanique</td><td colspan="2">Mélange/chargement ouvert et application d'un maximum de 19,3 L d'herbicide Kyber Pro par jour : Porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures résistant aux produits chimiques et des gants résistants aux produits chimiques et un respirateur avec une cartouche anti-vapeurs organiques approuvé par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides OU une boîte filtrante approuvé par le NIOSH approuvé pour les pesticides.

NE PAS appliquer plus de 19,3 L d'herbicide Kyber Pro par jour.</td></tr>
</table>

[1]Une cabine fermée fournit à la fois une barrière physique et une protection respiratoire (comme un filtrage de poussière / brouillard et / ou un système de purification de vapeur / gaz). La cabine fermée doit avoir une barrière résistant aux produits chimiques qui entoure totalement l'occupant et empêche le contact avec les pesticides à l'extérieur de la cabine.

NE PAS manger, boire ou fumer durant le travail. Se laver à fond les mains et le visage avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou utiliser les toilettes. Rincer immédiatement toute éclaboussure accidentelle du concentré ou de la bouillie de pulvérisation sur la peau, les vêtements et dans les yeux. Si le pesticide s'infiltre dans les vêtements, les enlever immédiatement. Se laver à fond et mettre des vêtements propres. Après le travail, changer de vêtements et se laver soigneusement le corps. Laver les vêtements de travail contaminés séparément des autres vêtements à laver avant de les réutiliser.

Ne pas appliquer le produit lorsque les conditions météorologiques favorisent le déplacement de la dérive de pulvérisation au-delà des zones traitées. NE PAS appliquer le produit de façon à ce qu'il entre en contact avec les travailleurs ou d'autres personnes, soit directement ou par la dérive de pulvérisation. Tenir toute personne non protégée hors des zones de traitement et des endroits où le produit pourrait dériver.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive au-delà de la zone à traiter est minime. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

Pour toutes les utilisations des cultures, NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

Ne pas appliquer à moins de 100 mètres de poiriers qui ne sont pas en dormance.

Ne pas appliquer sur des sols poudreux ou susceptibles d'être déplacés par le vent à moins que l'on puisse procéder à une irrigation immédiatement après l'application.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consulter Corteva Agriscience Canada Company.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblés. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre les insectes, les araignées et les acariens prédateurs et parasitiques). Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les arthropodes utiles dans les habitats comme des haies et des terrains boisés à proximité du site d'application.

Ce produit possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer l'eau souterraine.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

ÉLIMINATION/DÉCONTAMINATION

NE PAS UTILISER LE CONTENANT À D'AUTRES FINS. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ENTREPOSAGE :
NE PAS contaminer l'eau ni les aliments de consommation humaine ou animale pendant l'entreposage. Conserver le produit dans le contenant d'origine. Entreposer dans un endroit frais, sec et sécurisé. Ne pas conserver le produit pur ni les solutions diluées dans un contenant conçu pour les aliments ou les boissons. Ne pas entreposer ni transporter le produit près des aliments de consommation humaine ou animale. Ne pas utiliser ni entreposer dans les résidences ni à proximité de celles-ci. Entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide Kyber Pro contient un herbicide du groupe 5, du groupe 14 et du groupe 15. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide Kyber Pro et à d'autres herbicides du groupe 5, du groupe 14 et/ou du groupe 15. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide Kyber Pro ou les herbicides du groupe 5, du groupe 14 et/ou du groupe 15 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une seule des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant éventuellement un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company a 1-800-667-3852.

RENSEIGNEMENTS SUR L'APPLICATION

Bien agiter avant l'emploi.

L'équipement de pulvérisation servant à appliquer l'herbicide Kyber Pro ne doit pas être utilisé pour appliquer d'autres matières sur le feuillage de la culture, à moins de suivre la méthode de nettoyage appropriée. Voir NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR pour obtenir d'autres renseignements.

PRÉPARATION DU PULVÉRISATEUR

Avant d'appliquer l'herbicide Kyber Pro, commencer par un équipement d'épandage propre et bien entretenu. Il faut nettoyer la cuve du pulvérisateur, de même que les boyaux et les rampes, afin qu'il ne reste aucun résidu provenant de la pulvérisation précédente dans le pulvérisateur. Certains pesticides, y compris,

entre autres, les herbicides des types sulfonylurée et phénoxy, sont actifs en très petites quantités et peuvent occasionner des dommages lorsqu'ils sont appliqués sur des cultures sensibles. Il faut nettoyer l'équipement de pulvérisation selon les indications du fabricant du dernier produit utilisé avant de s'en servir pour appliquer l'herbicide Kyber Pro. Si un mélange en cuve d'au moins deux produits a été préparé avant l'application de l'herbicide Kyber Pro, il faut suivre la méthode de nettoyage la plus contraignante.

INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE

1. Remplir la cuve du pulvérisateur propre à moitié ou aux 2/3 du volume d'eau propre désiré.
2. Pendant que l'agitateur est en marche, ajouter lentement l'herbicide Kyber Pro dans la cuve du pulvérisateur. L'agitation doit créer un effet ondulatoire ou de roulement à la surface de l'eau.
3. Si on procède au mélange en cuve de l'herbicide Kyber Pro avec d'autres herbicides homologués, respecter l'ordre de mélange WAMLEGS [Poudres mouillables (**WP**), substances fluidifiables; **A**giter, Agents antimousses, solutions tampons; Suspensions en **M**icrocapsules; Substances **L**iquides ou solubles; Concentrés **É**mulsionnables; Formulations de **G**lyphosate à haute concentration; **S**urfactants] :
    - ajouter d'abord les sacs hydrosolubles;
    - ajouter ensuite les formulations sèches, les substances fluidifiables, les concentrés émulsionnables et finalement les solutions;
    - ne préparer que la quantité de mélange requise pour l'utilisation immédiate.
4. Ajouter tout adjuvant requis.
5. Remplir la cuve jusqu'au niveau d'eau désiré. **Poursuivre l'agitation jusqu'à ce que toute la solution ait été appliquée.**
6. Ne préparer que la quantité de mélange pouvant être appliquée la journée même. L'herbicide Kyber Pro doit être appliqué dans les six heures suivant la préparation du mélange.

MÉTHODE D'APPLICATION

L'herbicide Kyber Pro s'applique comme traitement au sol. L'équipement d'épandage doit être propre et en bon état. Les buses doivent être espacées uniformément sur la rampe et leur exactitude vérifiée fréquemment. Appliquer l'herbicide Kyber Pro, ainsi que les mélanges en cuve contenant l'herbicide Kyber Pro, par voie terrestre au moyen d'un pulvérisateur commercial standard muni de buses à jet plat (traitement de présemis ou de prélevée seulement) conçues pour fournir la pression et le volume de pulvérisation voulus.

Application par pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

VOLUME DE CHARGE ET PRESSION DE LA PULVÉRISATION

Application de prélevée (travail du sol traditionnel) : Afin d'assurer une couverture uniforme, utiliser de 100 à 300 L de bouillie par hectare pour les utilisations avec travail du sol traditionnel. Il faut choisir les buses en fonction des recommandations du fabricant concernant le volume et la pression pour l'application en prélevée.

Traitement de désherbage total (avant la levée de la culture) : Afin d'assurer une bonne couverture pour les applications de désherbage total, utiliser de 150 à 600 L de bouillie par hectare. Utiliser de 200 à 600 L par hectare si la végétation est dense ou s'il y a des résidus de culture importants. Il faut choisir les buses en fonction des recommandations du fabricant concernant le volume et la pression pour l'application en postlevée. Ne pas utiliser des buses à miroir.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

Il faut nettoyer l'équipement de pulvérisation, y compris les récipients servant au mélange et les réservoirs ravitailleurs, tous les jours après l'application de l'herbicide Kyber Pro. Après avoir appliqué l'herbicide Kyber Pro, il faut procéder au nettoyage de l'équipement de pulvérisation selon la méthode suivante :

1. Vider complètement la cuve du pulvérisateur, puis rincer soigneusement le pulvérisateur, y compris l'intérieur et l'extérieur de la cuve, et tous les tamis/filtres de circuit.
2. Remplir la cuve du pulvérisateur d'eau propre puis rincer les boyaux, les rampes, les tamis et les buses.
3. Continuer de remplir la cuve jusqu'à pleine capacité; ajouter 3,8 litres d'ammoniac domestique 3 %

(ou l'équivalent) pour chaque 378,5 L d'eau et faire circuler dans le pulvérisateur pendant 5 minutes, puis rincer les boyaux, les rampes, les tamis et les buses pendant au moins 15 minutes. Avant de rincer le système de pulvérisation, le cas échéant, desserrer les diaphragmes sur la rampe de pulvérisation afin de laisser la solution de nettoyage être pulvérisée par les diaphragmes ouverts. Si les rampes de pulvérisation sont munies de bouchons, il faut les desserrer avant de rincer le système, en laissant la solution de nettoyage être pulvérisée dans les bouchons desserrés. Afin de mieux éliminer l'herbicide Kyber Pro du système de pulvérisation, ajouter un nettoyant de cuve au lieu de l'ammoniac et laisser la solution de nettoyage reposer dans le système de pulvérisation pressurisé (réservoir de pulvérisation, boyaux et rampe) pendant huit heures avant de rincer le système pendant au moins 15 minutes.

4. Vider complètement la cuve.
5. Ajouter suffisamment d'eau propre dans la cuve pour rincer les boyaux, les rampes, les tamis et les buses pendant 2 minutes.
6. Enlever les buses et les tamis, puis les rincer à l'eau propre.

L'équipement de pulvérisation, notamment les cuves, les boyaux, les rampes, les tamis et les buses, doit être nettoyé à fond avant d'appliquer des pesticides en postlevée. Les résidus de l'herbicide Kyber Pro laissés dans le système d'épandage peuvent endommager la culture subséquente traitée.

ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens / marins.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection d'un :				
		Habitat d'eau douce d'une profondeur de :		Habitat estuarien/marins d'une profondeur de :		Habitat terrestres
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Soja	4	2	1	1	10

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

RESTRICTIONS POUR LA ROTATION DES CULTURES

Les cultures alternes suivantes peuvent être cultivées après l'utilisation de l'herbicide Kyber Pro à la dose précisée. Le fait de les semer avant la fin de l'intervalle de rotation recommandé peut entraîner des dommages à la culture.

Dose de l'herbicide Kyber Pro	Cultures	Intervalle de rotation
1,17 à 1,75 L/ha	Soja, pois chiches, pois des champs	Immédiatement
	Maïs de grande culture, blé de printemps	7 jours
	Blé d'hiver	4 mois
	Lentilles	6 mois
	Autres petites céréales* (y compris l'orge, le blé dur et l'avoine), luzerne	11 mois
	Il faut que les résultats d'un bioessai du sol soient favorables avant de semer des cultures non indiquées ci-dessus.	

*À des doses supérieures à 1,17 L/ha, suivre un intervalle de rotation de 12 mois.

MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL

Lorsqu'il est utilisé selon le mode d'emploi figurant sur la présente étiquette, l'herbicide Kyber Pro :

- assure la suppression résiduelle des mauvaises herbes sensibles;
- fournit un désherbage total additionnel lorsqu'il est utilisé dans le cadre d'un programme de désherbage total;

Traitement de désherbage total (au printemps et à l'automne)
Appliquer l'herbicide Kyber Pro sur les mauvaises herbes en pleine croissance dans le cadre d'un programme de désherbage total. L'application de l'herbicide Kyber Pro dans des conditions non favorables à la croissance active des mauvaises herbes rend l'herbicide moins efficace. NE PAS appliquer l'herbicide Kyber Pro lorsque les mauvaises herbes subissent un stress en raison de la sécheresse, d'un excès d'eau, de températures extrêmes, d'une maladie ou d'un faible degré d'humidité. Les mauvaises herbes qui subissent un stress ont tendance à devenir moins sensibles à l'action herbicide. L'herbicide Kyber Pro est le plus efficace lorsqu'il est appliqué dans des conditions chaudes et ensoleillées.

Pour les traitements de désherbage total, utiliser l'herbicide Kyber Pro en association avec d'autres herbicides foliaires tels que le glyphosate ou d'autres produits d'association.

La suppression résiduelle des mauvaises herbes risque d'être moins efficace lorsqu'on procède à un désherbage total dans des champs contenant beaucoup de vert matière de cultures fourragères et/ou de mauvaises herbes.

Résistance à l'entraînement par la pluie
L'herbicide Kyber Pro résiste à l'entraînement par la pluie une heure après le traitement. NE PAS appliquer l'herbicide Kyber Pro si l'on prévoit de la pluie dans l'heure suivant le traitement, à défaut de quoi l'efficacité du traitement de postlevée pourrait être réduite. Une pluie après le traitement ne réduira pas l'efficacité de la suppression résiduelle dans le sol et est requise pour activer le produit.

Caractéristiques du sol
Un sol dont la teneur en matière organique et/ou en argile est élevée peut nécessiter des doses plus élevées de l'herbicide Kyber Pro qu'un sol dont la teneur en matière organique et/ou en argile est faible. Le traitement sur des planches de semis creuses peut fournir une suppression moins efficace des mauvaises herbes.

ÉCHEC DE LA RÉCOLTE

Si la culture traitée à l'herbicide Kyber Pro est perdue en raison d'une catastrophe, telle que la grêle ou d'autres formes d'intempéries, on peut procéder immédiatement à un semis du soja, de blé, de pois chiches, de pois des champs et de lentilles pourvu que l'on n'ait pas utilisé une application d'automne de plus de 1,75 L/ha d'herbicide Kyber Pro sur la culture perdue. Si une application de printemps de l'herbicide Kyber Pro a été effectuée, consulter le tableau Restrictions pour la rotation des cultures pour connaître les intervalles de réensemencement. La culture peut subir des dommages si l'on ne respecte pas ces restrictions.

MISES EN GARDE CONCERNANT L'UTILISATION

- Ne pas appliquer ce produit lorsque les conditions météorologiques favorisent la dérive de la pulvérisation au-delà des zones de traitement.
- Ne pas appliquer le produit dans des conditions d'inversion à basse altitude, y compris le brouillard.
- Ne pas appliquer le produit sur un sol gelé ou couvert de neige.
- Ne pas utiliser avant de semer du blé dur.
- L'incorporation mécanique du produit dans le sol rend la suppression résiduelle des mauvaises herbes moins efficace. Ne pas travailler le sol de quelque manière que ce soit après l'application, à défaut de quoi la suppression sera réduite.
- Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.
- NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable et en eau d'irrigation, ni les habitats aquatiques en procédant au nettoyage de l'équipement ou à l'élimination des déchets.

- Ne pas appliquer plus de 1,75 L d'herbicide Kyber Pro par hectare au cours d'une même saison de croissance.
- Ne pas procéder à une irrigation lorsque la culture vient de lever ou que le sol commence à se fendiller à la surface.
- **NE PAS** appliquer par voie aérienne. Utiliser un équipement d'application terrestre seulement.
- Il faut de l'humidité pour activer l'herbicide Kyber Pro dans le sol et obtenir une suppression résiduelle des mauvaises herbes. En cas de temps sec suivant l'application de l'herbicide Kyber Pro, l'efficacité pourrait être réduite. Toutefois, si un degré d'humidité adéquat suit les conditions sèches, l'herbicide Kyber Pro supprimera les mauvaises herbes sensibles en germination. L'herbicide Kyber Pro pourrait ne pas supprimer les mauvaises herbes qui germent après l'application mais avant que l'herbicide ne soit activé par la pluie ou l'irrigation, ou les mauvaises herbes qui germent à travers les fissures créées par la sécheresse du sol.
- En l'absence d'une humidité adéquate après l'application de l'herbicide Kyber Pro, on peut améliorer la suppression des mauvaises herbes par l'apport d'au moins 1,5 à 2,5 cm d'eau.

Délai à respecter avant le broutage :

Après le traitement avec l'herbicide Kyber Pro, suivre les restrictions suivantes sur le broutage, NE PAS faire paître le bétail dans les champs traités ou nourrir du fourrage ou du foin traité au bétail, sauf indication contraire ci-dessous :

Pour le soja (présemis et prélevée) :
- Ne pas récolter comme fourrage vert et ne pas laisser le bétail paître dans les champs dans les 21 jours suivant l'application.
- Ne pas couper le foin/le fourrage dans les 50 jours suivant l'application.

Important : Les applications effectuées sur des sols mal drainés et/ou dans des conditions froides et humides peuvent endommager la culture. La culture pourrait subir des dommages graves lorsque le sol est inondé ou saturé suite à une application de l'herbicide Kyber Pro. On peut réduire les risques des dommages à la culture en utilisant le produit sur un sol bien drainé, en semant les cultures à une profondeur d'au moins 4 cm, en utilisant des semences de très bonne qualité et en couvrant complètement les semences de terre avant de procéder à une application en prélevée. La culture risque de subir des dommages temporaires si le sol traité entre en contact avec les plantules nouvellement levées. Les longues périodes de sécheresse suivies de pluie peuvent entraîner des dommages temporaires aux cultures en raison d'une absorption excessive de produit. Les zones d'un champ qui sont sablonneuses et faibles en matière organique, comme les sommets de buttes/collines, peuvent donner lieu à une tolérance réduite de la culture à l'herbicide Kyber Pro.

MÉLANGE EN CUVE

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les

renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas effectuer de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, le mélange de produits antiparasitaires en cuve peut entraîner une diminution de l’efficacité antiparasitaire ou une augmentation des dommages à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company a 1-800-667-3852 ou www.corteva.ca pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Tableau 1. Mauvaises herbes supprimées par l'herbicide Kyber Pro

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	DOSES D'EMPLOI (L/ha)
Chénopode blanc (*Chenopodium album*) Petite herbe à poux (*Ambrosia artemisiifolia*) Amarante rugueuse (*Amaranthus tamariscinus*) Pissenlit (*Taraxacum officinale*) Morelle noire de l'Est (*Solanum ptycanthum*) Sétaire verte, y compris résistant aux groupes 1 et 2 (*Setaria viridis*) Amarante de Powell (*Amaranthus powellii*) Morelle poilue (*Solanum sarachoides*) Digitaire sanguine (*Digitaria sanguinalis*) Amarante de Palmer (*Amaranthus palmeri*) Renouée de Pennsylvanie (*Polygonum pensylvanicum*) Amarante à racine rouge (*Amaranthus retroflexus*) Abutilon (*Abutilon theophrasti*) Renouée liseron (*Polygonum convolvulus*) Moutarde sauvage, y compris résistant au groupe 2 (*Sinapis arvensis*) Kochia à balais (*Kochia scoparia*) y compris le kochia résistant aux groupes 2, 4 et 9 Vergerette du Canada (*Conyza canadensis)* Stellaire moyenne (*Stellaria media*) Laiteron potager (*Sonchus oleraceus*) Échinochloa pied-de-coq (*Echinochloa crusgalli*) Gaillet gratteron (*Galium aparine*) Folle Avoine (*Avena fatua*) Soude roulante (*Salsola spp.)* ** Brome des toits (*Bromus tectorum*) Brome du Japon (*Bromus japonicas*) Sétaire d'orge (*Hordeum jubatum*) (répression) Sétaire glauque (*Setaria glauca*) (répression) Renouée scabre (*Polygonum scabrum*) Renouée persicaire (*Polygonum persicaria*) Tabouret des champs (*Thlaspi arvense*) Séneçon vulgaire (*Senecio vulgaris*) Neslie paniculée (*Neslia paniculata*) Spargoute des champs (*Spergula arvensis*) Ortie royale (*Galeopsis tetrahit*) Lamier amplexicaule (*Lamium amplexicaule*)** Silène noctiflore (*Silene noctiflora*) Sarrasin de Tartarie (*Fagopyrum tataricum*) Vélar fausse-giroflée (*Erysimum cheiranthoides*) Canola spontané (*Brassica napus*) y compris les variétés tolérantes au glyphosate, au glufosinate d'ammonium et à l'imidazolinone	1,17 à 1,75*

*Utiliser la dose de 1,75 L/ha sur un sol de texture fine à moyenne afin d'assurer une suppression résiduelle tout au long de la saison.
**Utiliser la dose de 1,75 L/ha pour une suppression.

MODE D'EMPLOI DANS LE SOJA (présemis et prélevée)

PÉRIODES D'APPLICATION

On peut appliquer l'herbicide Kyber Pro sur le soja en présemis hâtif, avant le semis ou en prélevée (après le semis). L'application en prélevée doit être effectuée dans les trois jours suivant le semis et avant la levée du soja. La culture subira des dommages graves si l'application est faite après que le sol ait commencé à se fendiller ou que le soja soit levé; il ne faut pas traiter lorsque les plantules de soja ont commencé à fendiller le sol.

Traitement de désherbage total (au printemps et à l'automne)

L'herbicide Kyber Pro peut être utilisé dans le cadre d'un programme de désherbage total, pour fournir une

suppression résiduelle là où on prévoit semer du soja directement sur un sol rappuyé, comme culture-abri ou dans les résidus d'une culture précédente. Pour supprimer des mauvaises herbes levées, effectuer un mélange en cuve avec du glyphosate présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium. La suppression pourrait être réduite lorsque les traitements de désherbage sont effectués dans des champs couverts d'une grande quantité de résidus de culture et/ou de résidus de mauvaises herbes.

Désherbage total à l'automne : Le traitement doit être effectué à l'automne, juste avant les premiers gels et lorsque les mauvaises herbes annuelles d'hiver et vivaces sont encore en croissance, afin de permettre une absorption et une activité maximales de l'herbicide. Les applications effectuées après un gel meurtrier produisent une suppression réduite des mauvaises herbes annuelles d'hiver et vivaces. NE PAS appliquer sur un sol gelé ou couvert de neige. En cas d'hivers anormalement doux, il est possible que la durée de la suppression des mauvaises herbes au printemps soit réduite.

MISES EN GARDE CONCERNANT L'UTILISATION

- Ne pas utiliser l'herbicide Kyber Pro dans les champs de soja où l'on utilise du flufenacet, du métolachlore ou du diméthénamide en prélevée, à défaut de quoi le soja pourrait être endommagé.
- Ne pas procéder à une irrigation lorsque le soja fendille le sol.
- La culture peut être endommagée si :
  - le produit est appliqué en association avec des pesticides biologiques à base de phosphate appliqués au sol;
  - le produit est utilisé sur un sol contenant moins de 2 % de matière organique;
  - les semences de soja sont plantées à moins de 4 cm de profondeur;
  - de fortes pluies ont lieu peu après l'application, surtout dans les endroits mal drainés où l'eau peut persister pendant plusieurs jours.

SOJA – Doses d'emploi	
DOSES D'EMPLOI (L/ha)[1]	**REMARQUES**
1,17	Prélevée : Appliquer avant la levée des mauvaises herbes. Postlevée : Lorsque les mauvaises herbes sont déjà levées, appliquer l'herbicide Kyber Pro en mélange en cuve avec un produit à base de glyphosate, présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium, à raison de 1,2 kg p.a./ha.
1,75	Utiliser la dose sur un sol de texture fine à moyenne afin d'assurer une suppression résiduelle tout au long de la saison.

[1] Consulter le Tableau 1 pour la liste des mauvaises herbes supprimées.

PRODUITS D'ASSOCIATION

Désherbage total

L'herbicide Kyber Pro peut être utilisé en mélange en cuve avec d'autres herbicides pour obtenir un meilleur désherbage total, une suppression résiduelle accrue des mauvaises herbes à feuilles larges et/ou une suppression additionnelle des graminées. Les produits recommandés pour l'utilisation dans un mélange en cuve sont le glyphosate, le glufosinate d'ammonium et BlackHawk Herbicide.

Suppression résiduelle accrue des mauvaises herbes à feuilles larges et des graminées

L'herbicide Kyber Pro peut être utilisé en mélange en cuve avec d'autres produits afin de supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées annuelles. NE PAS appliquer en association avec d'autres herbicides qui contiennent du métribuzine. NE PAS appliquer en association avec du flufenacet, du metolachlore, du diméthénamide-p, ou du saflufénacil, car cela risque d'endommager la culture.

Programme Round Up Ready
On peut appliquer l'herbicide Kyber Pro dans un traitement de désherbage total ou en prélevée dans le cadre d'un programme de travail du sol traditionnel, à raison de 1,17 à 1,75 L/ha, afin de réduire la compétition des mauvaises herbes visées par le programme Roundup Ready tôt dans la saison. Il faudra procéder à une application séquentielle de glyphosate en postlevée pour supprimer les mauvaises herbes qui n'auront pas été supprimées par l'herbicide Kyber Pro.

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées
Tous les autres produits mentionnés sont des marques de commerce ou des marques déposées de leurs sociétés respectives.

Herbicide Kyber™ Pro

SUSPENSION CONCENTRÉE
COMMERCIAL

GROUP	5	14	15	HERBICIDES

POUR LA SUPPRESSION OU LA RÉPRESSION DE CERTAINES MAUVAISES HERBES DANS LES SOJA

PRINCIPES ACTIFS :	
Flumioxazine	59,8 g/L
Métribuzine	179,2 g/L
Pyroxasulfone	76,4 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,0386% en tant qu'agent de conservation.
Avertissement, contient l'allergène sulfites.

N° D'HOMOLOGATION 35798 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

ATTENTION POISON
IRRITANT POUR LES YEUX

Contenu net : 0,05 L à 1500 L

Pour des informations sur les produits et leur utilisation communiquez avec :
Corteva Agriscience Canada Company
Suite 240, 115 Quarry Park Rd. SE
Calgary, AB
T2C 5G9
1-800-667-3852

Valent Canada, Inc.
201-230 Hanlon Creek Blvd.
Guelph, ON N1C 0A1
519-767-9262

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la ***LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES***. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

***EN CAS D'URGENCE METTANT EN CAUSE UN DÉVERSEMENT IMPORTANT OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE* 1 800-667-3852**

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote spécifique pour ce produit. Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Peut irriter les yeux. Éviter tout contact avec les yeux. Nocif en cas d'ingestion. Nocif en cas d'absorption par la peau. Éviter tout contact avec la peau et les vêtements.

Suivre les exigences de l'équipement de protection individuelle, des contrôles techniques et les restrictions pour le scénario de mélange/chargement et d'applicateur tel que décrit dans le livret.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Voir le livret pour les mises en garde et les restrictions.

ÉLIMINATION/DÉCONTAMINATION

NE PAS UTILISER LE CONTENANT À D'AUTRES FINS. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ENTREPOSAGE :
NE PAS contaminer l'eau ni les aliments de consommation humaine ou animale pendant l'entreposage. Conserver le produit dans le contenant d'origine. Entreposer dans un endroit frais, sec et sécurisé. Ne pas conserver le produit pur ni les solutions diluées dans un contenant conçu pour les aliments ou les boissons. Ne pas entreposer ni transporter le produit près des aliments de consommation humaine ou animale. Ne pas utiliser ni entreposer dans les résidences ni à proximité de celles-ci. Entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

011326

Label Code: CN-35798-001-F